

Genève, le 14 décembre 2021

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE APPLIQUÉE AUX BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

OFFICE CANTONAL DES BÂTIMENTS

La Cour des comptes s'est penchée sur la politique de transition énergétique du canton de Genève en tant que propriétaire de bâtiments. Les immeubles concernés ont une surface totale de près de 2 millions de mètres carrés, consacrés pour presque la moitié à l'instruction publique. En décembre 2019, le Conseil d'État a décidé de réduire les gaz à effet de serre pour 2030 de 30 % et de viser la neutralité carbone pour 2050. Le gouvernement a validé en 2021 un plan décennal d'investissements à hauteur de 1,5 milliard de francs pour réaliser cette transition énergétique. Une grande partie de ces moyens sera consacrée au patrimoine immobilier de l'État. L'office cantonal des bâtiments sera chargé de suivre les travaux. Toutefois, bien que le défi posé soit de très grande ampleur, cet office ne fonctionne actuellement pas en « mode projet » dans ce but. Une réorganisation est nécessaire pour disposer d'un pilotage spécifique. Il faut aussi disposer d'informations complètes et exactes sur le parc immobilier de l'État et d'une planification pour les travaux jusqu'en 2030. Dix des onze recommandations ont été acceptées. Le rapport est disponible sur <http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-d-audit-et-d-evaluation.html>.

La transition énergétique est un moyen de lutte contre le réchauffement climatique par la diminution de la consommation d'énergie et le recours accru aux énergies renouvelables. À Genève, le parc immobilier consomme la moitié de l'énergie finale utilisée et produit deux tiers des émissions de CO₂ du canton. C'est par conséquent dans ce domaine que l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables connaissent leurs plus grands potentiels.

Le Conseil d'État entend allouer 1,5 milliard sur dix ans (2022-2031) au financement de la transition. En sa qualité de propriétaire, le canton joue un rôle essentiel pour la réussite de cette entreprise. La Cour des comptes a décidé d'entreprendre un audit afin de s'assurer de la conception des mesures visant à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments propriété de l'État. Il convient que l'office cantonal des bâtiments, chargé de la transition énergétique, dispose, dans un premier temps, des données qui permettront de définir une stratégie et un plan d'action pour les dix prochaines années. Puis, dans un second temps, de planifier et réaliser les travaux de rénovation des bâtiments les plus gourmands en énergie.

Pour atteindre ces buts, l'office doit notamment passer en mode « projet », en désignant tout d'abord un chef de projet et en revoyant au besoin son organisation interne. Il conviendra aussi d'alimenter et de coordonner les banques de données existantes afin de disposer d'une information complète et à jour sur le patrimoine immobilier de l'État. La pertinence et le mode de calcul des indicateurs devront être revus. La Cour recommande enfin à l'office de publier une synthèse de la performance énergétique de l'État.

Dix des onze recommandations de la Cour ont été acceptées par l'office et la Cour en suivra la mise en œuvre.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur François PAYCHÈRE, magistrat titulaire
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch